



L'Europe dispose d'un certain nombre de programmes et de dispositifs participant ou pouvant participer à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en France. Voici un rapide tour d'horizon des initiatives en cours.

Actions innovatrices urbaines : en attendant le lancement des appels à projets, découvrez leurs sujets!

Actions Innovatrices Urbaines est une initiative de l'Union Européenne qui permet aux aires urbaines en Europe de mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes afin de faire face aux défis urbains qu'elles rencontrent. Sur la base de l'article 8 du FEDER (fonds européen de développement régional), l'Initiative a un budget FEDER total de 372 millions d'Euros pour la période 2014-2020.

Le Secrétariat Actions innovatrices urbaines a annoncé les thèmes des 3ème et 4ème appels à projets qu'il lancera à la fin de l'année 2017 et en 2018. Il s'agit de :

- la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, le logement, et des emplois et des compétences dans l'économie locale pour le 3ème appel à projets
- la transition numérique, de la pauvreté urbaine, de l'utilisation durable des sols et nature en ville, et de l'économie circulaire ou de la mobilité urbaine pour le 4ème appel à projets.

Une série d'événements et des webinaires seront organisés à l'automne pour soutenir les autorités urbaines dans le développement de leurs projets et leur candidature.

En savoir plus :

<http://www.uia-initiative.eu/fr/qui-sommes-nous/qu-est-ce-que-l-initiative-actions-innovatrices-urbaines> [1]

URBACT

Urbact est le programme européen d'apprentissage et d'échange pour un développement urbain durable et intégré. Le programme européen Urbact a retenu 97 « bonnes pratiques pour le développement urbain durable » issues de 25 pays, suite à son appel à projets lancé en début d'année. Six d'entre elles sont françaises.

Les projets recouvrent un vaste champ de thématiques, de l'inclusion des migrants à l'innovation digitale, en passant par l'adaptation au changement climatique et le transport urbain. Les six candidatures françaises ayant été retenues sont :

- l'agglomération Roissy-Pays de France pour la Fabrique numérique de Gonesse (95) ;
- la ville de Paris pour son budget participatif ;
- l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (33) pour son Atlas de l'espace métropolitain ;
- la ville de Mouans-Sartoux (06) pour sa politique agroalimentaire territoriale durable ;
- la Métropole du Grand Paris pour le projet « Réinventer Paris » ;
- l'Eurométropole de Strasbourg (67) pour la charte en faveur d'un entretien écologique des espaces verts.

Ces villes seront présentes au festival des Villes Urbact, qui aura lieu à Tallin (estonien) du 3 au 5 octobre 2017.

À noter : Un appel à projets pour constituer des réseaux de transferts de bonnes pratiques sera lancé en septembre prochain (<http://urbact.eu/open-calls-networks> [2]). Le CGET, en tant que point de contact national, organisera à cette occasion un événement d'information.

Source : <http://www.urbact.eu/appel-%C3%A0-projets-bonnes-pratiques-urbact> [3]

L'Agenda urbain européen

L'agenda urbain pour l'UE est une initiative lancée en 2015 par la Commission européenne, les États membres et les villes pour faire face aux enjeux du développement urbain, et visant à renforcer la dimension urbaine dans les politiques européennes. Il est encadré par le pacte d'Amsterdam, adopté le 30 mai 2016, qui définit le contenu de la politique urbaine européenne avec une plus grande reconnaissance du rôle des villes dans cette politique. Il a 3 objectifs :

1. Améliorer la réglementation pour mieux prendre en compte les besoins des villes dans les politiques européennes,
2. Favoriser les échanges entre les autorités urbaines, les États-membres et la Commission européenne,
3. Faciliter l'accès des villes aux fonds européens.

Ces objectifs se déclinent autour de 12 thèmes prioritaires, chaque thème faisant l'objet d'un partenariat entre la commission européenne, des États-membres, des villes, des organisations et des associations. Ces partenariats sont coordonnés par une ville ou un État-membre pour une durée de trois ans. Ils vont définir, à partir des nouvelles méthodes de travail déterminées par le Pacte, les politiques à mettre en œuvre ainsi que les écueils à éviter avant d'élaborer ensuite des plans d'actions.

Un partenariat a été créé sur la **pauvreté urbaine** et est coordonné par la France (via le CGET) et

la Belgique.

Le partenariat pauvreté urbaine rassemble :

- 5 États-membres : **France**, Belgique, Allemagne, Espagne, Grèce
- 7 villes : Birmingham, Daugavpils, Keratsini, Courtrai, **Lille**, Lodz et Timisoara
- 2 régions : Île-de-France et Bruxelles-Capitale
- 2 Directions Générales de la Commission européenne : DG Regio et DG Emploi
- 3 organisations : EUKN, URBACT, EAPN.

Source :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Nos-villes-bougent-avec-l-Europe/L-agenda-urbain-pour-l-UE> [4]

En savoir plus :

Agenda urbain (en anglais) : <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-agenda> [5]

Partenariat sur la pauvreté urbaine (en anglais)

: <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-poverty/background-paper-public-feedback> [6]

Type d'actualites: [Information générale](#) [7]

Dates: Mercredi 30 août 2017 - 02:00

Thématiques: [Politiques européennes](#) [8]

[Politique de la ville - DSU](#) [9]

Publié le 30 août 2017

URL de la source (modifié le 31/08/2017 - 11:36): <https://irev.fr/actualites-0/europe-et-qpv-point-dinfo>

Liens

[1] <http://www.uia-initiative.eu/fr/qui-sommes-nous/qu-est-ce-que-l-initiative-actions-innovatrices-urbaines>

[2] <http://urbact.eu/open-calls-networks>

[3] <http://www.urbact.eu/appel-%C3%A0-projets-bonnes-pratiques-urbact>

[4] <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Nos-villes-bougent-avec-l-Europe/L-agenda-urbain-pour-l-UE>

[5] <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-agenda>

[6] <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-poverty/background-paper-public-feedback>

[7] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>

[8] <https://irev.fr/taxonomy/term/3683>

[9] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>